

Intitulé enseignement	ECTS	Coeff UE	Session 1		Session 2	
			Modalités	Durée	Modalités	Durée
UNITÉS D'ENSEIGNEMENT ANNUELLES						
Stage Hospitalier	3	2	Evaluation de stage notée		Pas de session 2	
Stage libéral	1	1	Evaluation de stage notée		En cas de situation exceptionnelle possibilité de rattraper les heures de stage non effectuées en session 1 (évaluation notée de l'ensemble du stage)	
SEMESTRE 1						
UE 01 : Biologie moléculaire et cellulaire, génétique, histologie et anatomie	3	1	Écrit Terminal		1h	Epreuve écrite ou orale E : 1h O : 20 min max
UE 02 : Optique géométrique, optique physiologique	2	1	Écrit Terminal (coefficient 4)		1h30	Epreuve écrite 1h
			Contrôle continu (coefficient 1)		Conservation de la note du contrôle continu 1ère session (coefficient 1) si la note est supérieure ou égale à 10	
UE 03 : Réfraction	4	3	Écrit Terminal (coefficient 4)		1h	Epreuve écrite et/ou pratique et/ou orale E : 1h P : 1h max O : 20 min max
			Epreuve pratique en contrôle continu (coefficient 3)			
UE 04 : Physiologie du système visuel, physiologie neuro-sensorielle	3	1	Écrit Terminal		1h	Epreuve écrite 1h
UE 05 : Vision monoculaire, acuités visuelles et leurs anomalies	3	2	Écrit Terminal		1h	Epreuve écrite 1h
UE 06 : Anglais	1	1	Contrôle continu			Epreuve écrite ou orale E : 1h O : 20 min max
UE 07 : Anatomie et histologie de l'appareil oculomoteur et de la vision	2	1	Écrit Terminal		1h	Epreuve écrite ou orale E : 1h O : 20 min max
UE 08 : Physiologie de l'appareil oculomoteur	3	1	Écrit Terminal		1h	Epreuve écrite 1h
UE 09 : Physiopathologie de l'oculomotricité et de la vision binoculaire	4	2	Écrit Terminal		1h	Epreuve écrite 1h
UE 12 : Déontologie et éthique : historique de la profession	1	1	Écrit Terminal		1h	Epreuve écrite ou orale E : 1h O : 20 min max
UE 16 : Pathologies ophtalmologiques et générales	2	1	Écrit Terminal		1h	Epreuve écrite 1h

1ère ANNÉE FORMATION DU C.C. ORTHOPTIE

Intitulé enseignement	ECTS	Coeff UE	Session 1		Session 2	
			Modalités	Durée	Modalités	Durée
SEMESTRE 2						
UE 2.1 : Optique géométrique, optique physiologique	2	1	Écrit Terminal (Coefficient 4)	1h30	Epreuve écrite (coefficient 4)	1h
			Contrôle continu (coefficient 1)		Conservation de la note du contrôle continu 1ère session (coefficient 1) si la note est supérieure ou égale à 10	
UE 10 : Explorations fonctionnelles	3	2	Écrit Terminal	1h	Epreuve écrite	1h
UE 11 : Bilan orthoptique	5	3	Écrit Terminal	1h	Epreuve écrite ou orale	E : 1h O : 20 min max
			Contrôle continu			
UE 13 : Hygiène et gestion des risques	1	1	Écrit Terminal	1h	Epreuve écrite ou orale	E : 1h O : 20 min max
UE 14 : Pathologies sensorimotrices	2	1	Écrit Terminal	1h	Epreuve écrite ou orale	E : 1h O : 20 min max
UE 15 : Prise en charge des pathologies sensorimotrices	5	2	Écrit Terminal	1h	Epreuve écrite ou orale	E : 1h O : 20 min max
UE 17 : Explorations fonctionnelles des pathologies ophtalmologiques et générales	4	2	Écrit Terminal	1h	Epreuve écrite ou pratique	E : 1h P : 1h max
			Epreuve pratique en contrôle continu			
UE 18 : Psychologie, psychopathologie, neurophysiologie	2	1	Écrit Terminal	1h	Epreuve écrite ou orale	E : 1h O : 20 min max
UE 19 : Pharmacologie et thérapeutique	1	1	Écrit Terminal (sur table ou via THEIA)	30min	Epreuve écrite ou orale	E : 30 min O : 20 min max
UE 20 : Contactologie	2	1	Écrit Terminal	30 min	Epreuve écrite ou orale	E : 30min O : 20 min max
UE 06 : Anglais	1	1	Contrôle continu		Epreuve écrite ou orale	E : 1h O : 20 min max

Modalités de validation des UE :

Les UE ne se compensent pas entre elles.

Pour valider une UE composée de plusieurs élément l'étudiant doit avoir une note supérieure ou égale à 10/20 à chaque élément, à l'exception des UE 2 et 2.1.

Les éléments qui composent l'UE (écrit, pratique, oral, contrôle continu) ne se compensent pas entre eux, sauf pour les UE 2 et 2.1 ou les C.C. et l'écrit Terminal se compensent.

Si l'UE est composée d'un seul élément l'étudiant devra également avoir une note supérieure ou égale à 10/20 pour valider l'UE.

Toute absence (même justifiée) à un Examen Terminal entraîne l'ajournement à l'UE concernée

Toute absence (même justifiée) à un contrôle continu entraîne une note de zéro à l'épreuve concernée

Les aménagements d'évaluation au titre du handicap (selon la décision du Service PHASE) s'appliquent aux contrôles continus et aux examens terminaux.

Attention, les aménagements des évaluations impliquant une majoration du temps de composition (écrit ou oral) concernent uniquement les évaluations individuelles avec un temps circonscrit.

Ainsi, les devoirs maisons, les évaluations groupées ne sont pas concernées par les allongements du temps d'épreuve.

Dispense d'Unités d'Enseignement :

L'UE 2 : Optique géométrique, optique physiologique, peut faire l'objet d'une demande de dispense partielle (assiduité) ou totale (dispense d'épreuve) sur autorisation

de l'équipe pédagogique, pour les étudiants titulaire d'un BTS Opticien lunetier, sous réserve d'un engagement dans une action de tutorat envers les autres étudiants pour cette matière.

Le dépôt de demande officielle, comprenant l'ensemble des bulletins de notes et une lettre de motivation, doit être déposé auprès des services de l'université

avant la fin du mois de septembre. Les demandes seront étudiées mi-octobre. L'obtention d'un BTS Opticien lunetier et le dépôt du dossier ne présagent pas de l'acceptation de la demande.

L'équipe pédagogique est seule décisionnaire des critères d'octroi de ces dispenses.

Modalités de validation des stages :

Un stage (UE stage hospitalier, UE stage libéral) non effectué ou de façon insuffisante entraînera l'ajournement à l'UE.

En cas de redoublement, le bénéfice des UE de stage ne pourra pas être conservé même si l'UE a obtenu une note supérieure à 10/20.

Les stages devront être repassés.

Modalités de validation des semestres :

Un semestre ne peut être validé que si la totalité des UE qui le composent sont validées.

Les semestres ne se compensent pas entre eux.

Modalités de validation de l'année :

L'année est validée si toutes les UE sont validées d'emblées ou après la session de rattrapage ET si les stages sont validés.

Intitulé enseignement	ECTS	Coeff UE	Session 1		Session 2	
			Modalités	Durée	Modalités	Durée

En cas de redoublement, les UE acquises sont capitalisables, à l'exception des UE de stage (Stage hospitalier et Stage libéral).

La présence en cours pour les UE déjà validées est toutefois conseillée.

La première année du certificat de capacité d'orthoptie ne peut donner lieu à plus de deux inscriptions au total.